

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 12 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, en date du 12 Avril 2023 à 18 h 30, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie MONTCUQ EN QUERCY BLANC 46800, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain LALABARDE, Maire de MONTCUQ EN QUERCY BLANC. Monsieur GUARDIA Conseiller aux Décideurs Locaux était présent.

Date de convocation du Conseil et affichage : 04/04/2023

Date d'affichage du compte rendu :

Conseillers municipaux : 23

Conseillers municipaux en exercice : 23

Présents :

Votants :

Présents :

Mesdames SABEL, LAFAGE, FICAT, BERTHOLET-FRAUNIE, DEMON, LE QUILLEC, RECHE, SAURAT, SAURT  
Messieurs LALABARDE, DOCHE, ARNAL, BARRES, CAUMON, LAPEZE, MEYNEN, MURET - ROUX

Absents/excusés ayant donné procuration :

Mme MATHIEU a donné procuration à Mme SAURT

Mme BERTHOLET-FRAUNIE a donné procuration à M. LALABARDE

M. LAPLANCHE a donné pouvoir à Mme LAFAGE

Absents excusés : n'ayant pas donné procuration : M. LAGARD

Absents : M. BARRAU Martial

Secrétaire de séance : Mme SAURT Dominique

**RAPPEL ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :**

- Validation du procès-verbal du Conseil Municipal
- Fiscalité communale 2023
- Budgets Primitifs 2023 :
  - Budget Annexe Logements Lebreil
  - Budget Annexe Locaux Administratifs Gendarmerie
  - Budget commune Montcuq en Quercy Blanc
- Subventions aux associations 2023
- Avenants au marché de travaux Eglise St Hilaire
- Achat d'une parcelle de terrain
- Approbation du rapport n° 12 de la CLECT 2023
- Questions diverses

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 MARS 2023

### VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE – SABEL LAFAGE – DOCHE – ARNAL – BARRAU - BARRES – BERTHOLET FRAUNIE – FICAT - CAUMON – LAPEZE – LE QUILLEC - MEYNEN - MURET – RECHE – ROUX - SAURAT - SAURT		

### DELIBERATIONS

#### N° 1 : FISCALITE COMMUNALE 2023

Monsieur le Maire fait état au Conseil Municipal des taux d'imposition des taxes directes locales fixées par l'Etat pour 2023. Il propose les nouveaux taux applicables, **qui présentent une augmentation de 1 % pour cette année :**

Foncier bâti	: 35.73 %
Foncier non bâti	: 69.07 %
Taxe habitation résidences secondaires	: 8.79 %

### VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE – LAFAGE DOCHE – BARRES – BERTHOLET FRAUNIE – FICAT CAUMON – LAPEZE – LE QUILLEC - MURET – RECHE – SAURAT - SAURT	SABEL – ROUX – ARNAL - MEYNEN	

Arrivée de Mme MATHIERE

#### N° 2 : VOTE DU BUDGET ANNEXE 2023 LOGEMENT LEBREIL

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Annexe des Logements de LEBREIL 2023  
Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2023.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT		TOTAL
	PREVISIONS	CREDITS DE REPORT	PREVISIONS	
DEPENSES	28 726.80 €	2 140 €	109 552.87 €	111 692.87 €
RECETTES	28 726.80 €		111 692.87 €	111 692.87 €

Monsieur Le Maire propose au vote le Budget Annexe Logements de Lebreil 2023.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,*

- **VOTE** le Budget Annexe Logements de Lebreil 2023

**DEBAT**

Pas de question

**VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE – SABEL LAFAGE – DOCHE – ARNAL - BARRES – BERTHOLET FRAUNIE - FICAT CAUMON – LAPEZE – LE QUILLEC - MATHIERE - MEYNEN MURET – RECHE – ROUX - SAURAT - SAURT		

**N° 3 : VOTE DU BUDGET ANNEXE 2023 LOCAUX ADMINISTRATIFS GENDARMERIE MONTCUQ**

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Annexe des Locaux Administratifs Gendarmerie 2023

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT		
	PREVISIONS	CREDITS DE REPORT	PREVISIONS	TOTAL
DEPENSES	<b>24 341.91 €</b>	<b>1 800 €</b>	<b>16 866.20 €</b>	<b>18 666.20 €</b>
RECETTES	<b>24 341.91 €</b>		<b>18 666.20 €</b>	<b>18 666.20 €</b>

Monsieur Le Maire propose au vote le Budget Annexe Locaux Administratifs Gendarmerie 2023.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,*

- **VOTE** le Budget Annexe Locaux Administratifs Gendarmerie 2023.

**DEBAT**

Pas de question

**VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE – SABEL LAFAGE – DOCHE – ARNAL - BARRES – BERTHOLET FRAUNIE - FICAT CAUMON – LAPEZE – LE QUILLEC - MATHIERE - MEYNEN MURET – RECHE – ROUX - SAURAT - SAURT		

N° 4 : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2023

M. Lalabarde cède la parole à M. Guardia pour la lecture du budget principal.

Ce budget tient compte de l'inflation, est donc en augmentation de 8 %, taux préconisé par l'Etat.

C'est un budget de prudence car il y a encore beaucoup d'inconnus par rapport à l'inflation.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2023, joint en annexe, arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT		
	PREVISIONS	CREDITS DE REPORT	PROPOSITIONS	PREVISIONS
DEPENSES	2 272 289.99 €	612 625 €	691 949.82 €	1 304 574.82 €
RECETTES	2 272 289.99 €	106 650 €	1 197 924.82 €	1 304 574.82 €

Monsieur Le Maire propose au vote le Budget Primitif 2023.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,*

- **VOTE** le Budget Primitif 2023.

**DEBAT**

Question de Patrice Caumon : que trouve-t-on dans les amortissements ?

Réponse de M. GUARDIA

Question de Jérôme Arnal : est-ce que notre taux d'endettement est correct ?

Réponse de M. Guardia : Il est satisfaisant, il est de 5,51% bien en dessous du seuil d'endettement qui est de 6 %. Vous avez de nombreux prêts relais en attente de l'obtention des subventions, c'est normal. Les intérêts ont été renégociés au plus bas, ce qui est bien. Il faut rester vigilants pour garder votre capacité d'autofinancement, car les charges augmentent vite et les recettes ne progressent pas forcément. Dans ce contexte, vous avez pris une bonne décision en augmentant la fiscalité de 1 %.

Question de Patrice Caumon : Est-ce que nous sommes un bon élève ou non ?

Réponse : oui car vous avez encore la possibilité de faire des prêts pour vos investissements, mais il sera prudent d'attendre 2 à 3 ans. En attendant il faut améliorer votre capacité d'autofinancement, vous pourrez ainsi financer vos projets.

Alain : les charges de personnel sont en augmentation car l'augmentation des salaires n'est pas maîtrisable elle suit l'inflation. Par contre la compensation des impôts de la Communauté de Communes est en augmentation de 1000 euros car elle est liée au calcul de la reversion de la taxe professionnelle. Le chiffre des revenus d'immeubles est calculé à minima.

Pas de question sur les dépenses d'investissement.

**VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE - SABEL LAFAGE – DOCHE – ARNAL – BARRES – BERTHOLET FRAUNIE - FICAT CAUMON - DEMON - LAPEZE – LE QUILLEC - MATHIERE - MEYNEN - MURET – RECHE – ROUX -SAURAT - SAURT		

Arrivée de Mme DEMON Valérie

N°5 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A PLUSIEURS ASSOCIATIONS LOCALES

Dans le cadre du budget, primitif adopté M. le Maire propose d'attribuer des subventions communales à plusieurs associations locales dont l'activité contribue à l'intérêt public de notre commune par le renforcement des liens sociaux et de l'animation du village, et l'organisation d'activités qui répondent à l'attente des habitants.

Le calcul du montant de ces subventions résulte d'un examen attentif des demandes déposées par les associations.

L'association sportive du collège demande une subvention complémentaire de 100 euros, pour un total de 400 euros. Les membres du conseil municipal donnent leur accord.

Le tableau des subventions pour 2023 est le suivant :

Subventions communales contribuant à l'activité générale de l'association durant l'année n				
Association bénéficiaire	Montant attribué pour l'année n	Imputation budgétaire	Modalités de versement	Rappel des subventions en nature accordées par la commune <sup>(1)</sup>
1000 MAINS A LA PATE	150€	65748	Virement	Salle des fêtes gratuite
AMICALE DONNEURS DE SANG	200€	65748	Virement	Salle des fêtes gratuite
AMICALE SAPEURS POMPIERS	1 250€	65748	Virement	Salle Des fêtes gratuite
AMIS DES CHATS	350€	65748	Virement	
ASSOCIAT° SECRETAIRES DE MAIRIES DU LOT	50€	65748	Virement	
ASS. PARENTS D'ELEVES	500€	65748	Virement	Salle des fêtes gratuite
ASSOS SPORTIVE COLLEGE	400€	65748	Virement	Gymnase gratuit
ASSOS COMMERCANTS	700€	65748	Virement	Salle des fêtes gratuite
CCAS	1 500€	65748	Virement	
CHAMP DE GESTES	200€	65748	Virement	Salle des fêtes gratuite
CHASSEURS SANGLIERS BAS QUERCY	600€	65748	Virement	Salle gratuite
CLUB DU 3° AGE	300€	65748	Virement	Salle des fêtes gratuite
COM JUMELAGE SAN GIORGIO	500€	65748	Virement	Salle des fêtes gratuite
COMITE DES FETES MONTCUQ	2 000€	65748	Virement	Salle des fêtes gratuite
COMITE DES FETES LEBREIL	500€	65748	Virement	Salle des fêtes gratuite
COOP SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE	2 000€	65748	Virement	
COOP SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE	3 000€	65748	Virement	
DU MOUVEMENT AU GESTE	200€	65748	Virement	Salle des fêtes gratuite
DYNAFORM DU PLATEAU	300€	65748	Virement	
ENTENTE BDL MONTCUQ FOOT	5 000€	65748	Virement	Terrains de sport gratuits
FNACA	450€	65748	Virement	
FEDERATION DE PECHE	1 000€	65748	Virement	
FUDOSHIN KARATE DO	300€	65748	Virement	
JENISHA	200€	65748	Virement	Salle des fêtes gratuite
JEUX ET COMPAGNIE	600€	65748	Virement	
LA BELETTE	1 000€	65748	Virement	
LA HALLE AUX LIVRES	800€	65748	Virement	Salle des fêtes gratuite
LEZARD DE LA RUE	2 000€	65748	Virement	Salle des fêtes gratuite
MONTCUQ BASKET	2 500€	65748	Virement	Gymnase et salle gratuite
MONTCUQ BIKE LIFE	600€	65748	Virement	Salle des fêtes gratuite
MONTPATCH'	150€	65748	Virement	Salle gratuite
MUSEE DE LA RESISTANCE	100€	65748	Virement	
MUTUELLE COUPS DURS	100€	65748	Virement	
PASTOURELS DE LA TOUR	500€	65748	Virement	Salle des fêtes gratuite
PETANQUE DU QUERCY	700€	65748	Virement	Terrains /locaux gratuits
POINTS D'EAU	300€	65748	Virement	
PREVENTION ROUTIERE	150€	65748	Virement	
QUERCY CONTACTS	500€	65748	Virement	
RANDO MONTCUQUOISE	200€	65748	Virement	
RASED DU LOT	200€	65748	Virement	
ST HUBERT CLUB	600€	65748	Virement	Salle des fêtes gratuite
SOUVENIR FRANCAIS	200€	65748	Virement	
TENER LESTEVA	300€	65748	Virement	Salle gratuite
TINTE AME ART	2 000€	65748	Virement	Locaux gratuits
VALPRIONDE LOISIRS	300€	65748	Virement	Salle des fêtes gratuite
VIVA VOCE DE MONTCUQ EN QB	1 200€	65748	Virement	Salle des fêtes gratuite
<b>TOTAL 1</b>	<b>36 650€</b>			

(1) En particulier, mise à disposition gratuite de locaux municipaux ou mise à disposition de personnel

Subventions attribuées pour financer une action spécifique				
Association bénéficiaire	Objet de la subvention : nature de l'action	Montant attribué	Imputation budgétaire	Modalités de versement
ACTUEL DANSE FREE STYLE	Organisation d'un spectacle	200 €	65748	Virement
COCEEL	Organisation 2 jours de Montcuq	1 000 €	65748	Virement
COMITE DES FETES MONTCUQ	Organisation fête votive	4 000 €	65748	Virement
COMITE DES FETES LEBREIL	Organisation fête votive	500 €	65748	Virement
COM JUM. SAN GIORGIO	Organisation manifestation	200 €	65748	Virement
COM JUMELAGE CINIGIANO	Organisation manifestation	500€	65 748	Virement
LEZARD DE LA RUE	Organisation La Rue des Enfants	4 000 €	65748	Virement
MUSIQUE COURS ET GRANGES	Organisation Festival Chanson à Textes	2 500 €	65748	Virement
AMICALE SAPEURS POMPIERS	Organisation 14 Juillet	3 500 €	65748	Virement
SAINT HUBERT CLUB	Rénovation d'un local pour la chasse	1 250 €	65748	Virement
ARBRE NOEL ECOLES APE	Organisation arbre de Noël	300 €	65748	Virement
JENISHA	Organisation manifestation	300 €	65748	Virement
CLUB DU 3° AGE	Organisation Spectacle les oiseaux de compostelle	100 €	65748	Virement
PUY L'EVEQUE CYCLISME	Organisation cyclo cross	300 €	65748	Virement
ASSOCIATION COMMERCANTS	Organisation fête de la musique	1 000 €	65748	Virement
<b>Total 2</b>		<b>19 650€</b>		
<b>Total 1+2</b>		<b>56 300€</b>		
<b>Disponible</b>		<b>1 700€</b>		
<b>Total budget</b>		<b>58 000€</b>		

#### DEBAT

Question de Jérôme ARNAL : Est-ce que les locaux sont gratuits pour les associations montcuquoises ?

Réponse de M. Lalabarde : oui sauf l'électricité.

Le budget de l'école de Musique pose un problème, les finances actuelles ne leur permettent pas de boucler ce budget. Plusieurs pistes sont à l'étude pour diminuer les charges et augmenter les recettes. Notamment de demander aux élèves adultes de payer les cours à leur coût réel, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Le département qui a la compétence culture devrait budgétiser une somme pour allouer une subvention. Jusqu'à présent, seules les communes de Montcuq et Castelnau donnent des subventions. Nous allons demander une participation aux communes concernées par l'école de musique, au prorata des enfants et adultes qui sont inscrits. Certaines communes ont déjà donné leur accord.

Nous devons trouver des solutions pour conserver cet élément essentiel de la culture sur notre territoire

Question de Jérôme Arnal : Qu'est ce qui justifie la subvention de 1 200 euros attribuée à Viva Voce.

Réponse de M. Lalabarde : Quand la chorale a recruté le chef de chœur, la commune s'est engagée à donner une subvention de 1 200 euros pendant 3 ans.

**VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

M. Jean Luc MURET, président d'association ne participe pas au vote

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE - SABEL LAFAGE – DOCHE – ARNAL – BARRES – – FICAT - BERTHOLET FRAUNIE - CAUMON - DEMON - LAPEZE – LE QUILLEC – MATHIERE - MEYNEN - RECHE – ROUX - SAURAT - SAURT		

Mme Camille BERTHOLET FRAUNIE quitte la séance à 19 H 35.

**N°6 : AVENANTS AU MARCHE DE RENOVATION DES FACADES ET TOITURE DE L'EGLISE SAINT HILAIRE**

Par délibération en date du 6 Avril 2022, le conseil municipal a attribué les marchés de travaux pour la rénovation des façades et toiture de l'Eglise St Hilaire. Le coût après appel d'offres s'établissait à 159611,30 euros HT pour la partie travaux.

Le Maître d'œuvre nous a informé que ces travaux nécessitent des prestations supplémentaires suite à des adaptations fonctionnelles et techniques : installation de piques sur le toit contre les pigeons et changement de pierres sur les marches. L'entreprise fait gratuitement la réfection du plancher au 3<sup>ème</sup> étage du clocher.

La commission d'appel d'offre, en date du 3 avril 2023 a émis un avis favorable à la réalisation de ces avenants.

Le montant des avenants s'élève à + 3 266 euros soit une augmentation de 2,01 %.

**VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE - SABEL LAFAGE – DOCHE – ARNAL – BARRES – FICAT- CAUMON - DEMON - LAPEZE – LE QUILLEC - MATHIERE - MEYNEN - MURET – RECHE – ROUX -SAURAT - SAURT		

N°7 : ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A « BELLEDENT »

Monsieur le Maire informe que réseau pluvial qui passe en limite du chemin du Moulin est en partie sur la propriété de Mme Poussac Marie Claire. Il propose de régulariser la situation en achetant à Mme Poussac domiciliée 14 Avenue de Belledent à MONTCUQ EN QUERCY BLANC, une parcelle de terrain située lieudit Belledent, cadastrée sous le numéro L 2233, d'une superficie de 106 m2, soit un montant de 106 euros.

**VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE - SABEL LAFAGE – DOCHE – ARNAL – BARRES – FICAT CAUMON - DEMON - LAPEZE - LE QUILLEC -MATHIERE - MEYNEN - MURET – RECHE – ROUX -SAURAT - SAURT		

N°8 : APPROBATION DU RAPPORT N°2 DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (CLECT) - 2023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément à l'article 1609 nonies C IV du code général des impôts, La CLECT a pour mission d'établir un rapport portant évaluation des charges transférées à l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique consécutivement aux transferts de compétences opérés par les communes à son profit.

Ce rapport de la CLECT sert de référence pour la détermination des attributions de compensation des communes membres de la Communauté de Communes du Quercy Blanc.

La CLECT intervient lors de chaque transfert de charges résultant d'une extension de compétence ou d'une modification de périmètre ou de l'intérêt communautaire de la Communauté de Communes du Quercy Blanc.

Une fois adopté par les membres de la CLECT, le rapport est soumis aux conseils municipaux des communes membres qui devront l'adopter à la majorité qualifiée (deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale des communes membres, ou bien par la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population totale des communes membres, dans les trois mois qui suivent l'envoi du rapport).

Monsieur le Maire, explique que la CLECT a adopté à l'unanimité son rapport lors de la réunion du 08/02/2023 et a désigné les membres titulaires de la CLECT comme rapporteurs.

Monsieur le Maire, rapporteur, présente au conseil le rapport de la CLECT, annexé à la présente délibération.

Au vu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal d'approuver ledit rapport.

**VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE – SABEL LAFAGE – DOCHE – ARNAL – BARRES – FICAT - DEMON - CAUMON – LAPEZE – MATHIERE – MEYNEN - MURET – RECHE – ROUX - SAURAT - SAURT		

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h40.

Secrétaire de Séance, Dominique SAURT




Le Maire, Alain LALABARDE

